

CONDUIRE APRÈS UN AVC



Pour bien des gens, conduire est une activité très importante.

Les effets d'un AVC peuvent nuire à votre capacité de conduire. Ils peuvent toucher les capacités mentales et physiques qui sont indispensables pour conduire comme les habiletés cognitives, la vision, la sensation et la force.

Les gens se remettent d'un AVC de différentes manières et à des rythmes différents.

Environ la moitié des survivants d'un AVC retournent éventuellement à la conduite automobile.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS?



Au Canada, on conseille aux survivants d'un AVC d'attendre au moins 30 jours avant de reprendre le volant.

Le délai peut être prolongé selon vos symptômes.



Votre médecin ou ergothérapeute peut signaler votre AVC au ministère des Transports.



Le ministère des Transports a le dernier mot sur votre droit de conduire.

POUR DÉTERMINER SI VOUS POUVEZ CONDUIRE, ON POURRAIT VOUS DEMANDER :



de fournir d'autres renseignements.



de subir d'autres évaluations.



de subir un examen de conduite spécial afin de voir si vous êtes prêt à reprendre la route, ou si une formation, du temps ou de l'équipement spécialisé pourrait vous aider.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE :



Demandez à votre médecin ou ergothérapeute si vous pouvez recommencer à conduire.



Le rétablissement prend du temps. Ne vous dépêchez pas à reprendre la route.



Au besoin, parlez à votre équipe de soins pour connaître les services de transport offerts dans votre communauté.